

17/12/2010 – Etiquetage des substances chimiques

Depuis le 1^{er} décembre 2010, les substances chimiques doivent être étiquetées selon les nouvelles règles du règlement CLP.

De nouveaux pictogrammes, une mention d'avertissement et de danger doivent être insérés sur les étiquettes.

Le nouvel étiquetage constitue la première étape de la mise en application du règlement CLP relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des produits chimiques.

Qu'est-ce que le règlement CLP ?

Le règlement européen CLP (Classification, Labelling and Packaging) permet la mise en œuvre des recommandations du SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) visant à harmoniser au niveau international les règles de classification des produits chimiques et de communication des données (étiquettes, fiche de données de sécurité...).

Plus d'information :

- INRS - Dossier « Nouvel étiquetage des produits chimiques »
- INRS – Brochure « Étiquettes de produits chimiques. Attention ça change ! »
- Site web : www.9Pictos.com
- Service national d'assistance réglementaire sur le CLP : www.clp-info.fr